

AFOCG
Association de Formation Collective à la Gestion
Centre Val de Loire
Comprendre le présent, Construire son avenir.

SE PROTÉGER, PROTÉGER SON CONJOINT, PROTÉGER SA FERME : IDENTIFIER LES RISQUES ET COMPRENDRE POUR CHOISIR

Durée de la formation : 7 h (soit 1 jour)

DATES & HORAIRES

Mardi 09/02/2027
De 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

LIEU

Aux environs de Blois ou Chambray-lès-Tours
(lieu central définitif communiqué selon la localisation des inscrits, une fois le délai d'inscription expiré)

RESPONSABLE DE STAGE

Élisabeth BAILLIET, animatrice-formatrice

INTERVENANT

Mickaël SADOUN et/ou Patrick BARRAT, consultants indépendants en assurances et gestion du patrimoine.

PUBLIC

Agriculteurs.trices de la Région Centre-Val de Loire

LE + DE LA FORMATION



Intervenants indépendants, habituellement sollicités pour les formations "Ce serait bien d'être sûr d'être bien assuré" et spécialisés dans la gestion du patrimoine.

Formation très concrète

INSCRIPTION* (voir verso) :
dès maintenant et au plus tard le mardi 24/11/2026, à 8 heures
(attention places limitées)

AFOCG CVL
(Association de FOrmation Collective à la Gestion)
91 grande rue - 45260 LORRIS
: 02.38.90.44.00 - : contact.afocg.cvl@interafocg.org
Site internet : http://www.interafocg.org/afocg-centrevaldeloire
: @afocg.cvl

SIRET: 388 974 016 00023 - APE 8559 A - Organisme de formation enregistré sous le n° 24 45 01041 45 (Préfecture du Loiret).
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

OBJECTIFS

- Être capable d'identifier et d'analyser les risques auxquels sont exposés le chef d'exploitation, son conjoint et son entreprise agricole, et de construire une stratégie de protection adaptée à sa situation juridique et familiale.

PROGRAMME

Mar 09/02

- **Identifier sa situation familiale et juridique et ses enjeux concrets : Comprendre sa situation :**
  - les 4 situations familiales et leurs conséquences : mariage, PACS, concubinage, célibat/seul.e ;
  - Les régimes matrimoniaux : lequel s'applique chez vous ?
  - Structures juridiques et patrimoine : qui détient quoi ? (cas de l'EI, de l'EARL, du GAEC, de la SCEA)
  - Le conjoint sur l'exploitation : cas du conjoint collaborateur, conjoint salarié, conjoint associé
- **Quand ça se complique ? règles et points de vigilance**
  - divorce — qu'est-ce qui est partagé ?
  - décès — droits du conjoint survivant
  - déroute économique — qui est exposé ?
- **Les outils de protection - que choisir selon ses priorités ?**
  - le contrat de mariage - le changement de régime
  - La donation au dernier vivant
  - Le testament
  - L'assurance-vie
  - Le conjoint collaborateur
  - Le mandat de protection future
  - Les statuts sociétaires comme moyen de protection
  - Lien régime matrimonial et droit sociaux (réversion, droit au logement, héritage)
- **Construire sa stratégie personnelle**
  - Ma situation, mes priorités, mes questions
- **Succession et transmission :**
  - Protection du couple aujourd'hui/transmission de la ferme demain
  - Donation-partage et transmission progressive
  - Pacte Dutreil agricole : outil de transmission/avantages fiscaux
  - Quand et pourquoi consulter un notaire spécialisé en transmissions agricoles ?

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances de l'intervenant.
- Ateliers en petits groupes
- Checklist
- Valorisation des connaissances des stagiaires par le questionnement.
- Formation très interactive entre les stagiaires et l'intervenant.
- Évaluation orale et écrite de la satisfaction et auto-évaluation des acquis

- Un support de formation vous sera remis lors de la formation.
- Un certificat de réalisation vous sera transmis à l'issue de la formation.

MOYENS MATÉRIELS INDISPENSABLES À APPORTER

- De quoi prendre des notes, votre ordinateur (si vous vous voulez consulter vos documents, sur place), rallonges électriques et multiprise
- Votre contrat de mariage (si vous en avez un), tout document relatif à un changement de régime matrimonial (le cas échéant) ou tout autre document que vous jugez utile pour illustrer votre situation.

COÛT et AIDES POSSIBLES

***Pour les formations démarrant à partir du 01/01/2027 - réforme de fonctionnement VIVEA :**
Nous devons désormais vous inscrire dès la demande de financement auprès de VIVEA. La conséquence pour vous, est que nous ne pourrons pas vous inscrire au delà de la date limite indiquée au recto de cette invitation (à faire une seule fois). Si vous souhaitez rejoindre cette formation après le dépôt de notre demande de financement, le montant de la formation (voir ci-dessous) vous sera facturé.

Désormais, pour pouvoir financer vos formations via VIVEA, il vous faut créer votre compte personnel sur le site STELLA, avant la date limite d'inscription (à faire une seule fois).
Pour vous inscrire sur STELLA : créer mon compte sur STELLA / consulter le tutoriel proposé par VIVEA

Au titre de vos absences de la ferme pour formation, vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel au Service de Remplacement (et qui peut être sur un autre jour que celui de la formation). https://servicederemplacement.fr/fr/les-structures-locales/centre-val-de-loire-8.

- **Coût de la formation : 252€.**
  - **Prise en charge possible par VIVEA, à hauteur de 175€, pour les personnes à jour de leurs cotisations MSA.**
  - ***Une contribution stagiaire de 77€ est demandée*** *(compte tenu du coût de la formation avec un intervenant extérieur).*

- ***Pour les non-adhérents à ce jour à l'AFOCG CVL : Il est obligatoire d'adhérer à l'AFOCG pour participer aux formations organisées par l'AFOCG CVL.***
  - ***Adhésion "Découverte", 85€*** *(pour les personnes qui adhèrent pour la première fois, cette adhésion permet de participer à une seule formation dans l'année, formation d'une durée maximum de 3 jours). Adhésion valable du 01/01/2027 au 31/08/2027.*
  - ***Adhésion de base, 190€*** *si vous avez déjà adhéré à l'AFOCG antérieurement (par virement ou par chèque encaissé le vendredi 8 janvier 2027), adhésion donnant accès aux formations thématiques de l'AFOCG CVL et aux informations diffusées par l'AFOCG, jusqu'au 31/08/2027.*

- ***Votre présence pour les 7 h de formation est requise.***

CONDITIONS ET VALIDATION D'INSCRIPTION

Votre inscription sera validée dès la réception de vos réponses au questionnaire en ligne ET dès la réception de votre chèque ou votre virement :

- **de la contribution stagiaire de 77€**
- **de l'adhésion, pour les personnes non adhérentes à l'AFOCG CVL en 2026**

le tout à l'ordre de l'AFOCG CVL, à renvoyer au 91 grande rue, 45260 LORRIS

Je m'inscris

*** En cas de besoin ou de contraintes particulières ou de situation de handicap : nous contacter.**

(Association de FOrmation Collective à la Gestion)
91 grande rue - 45260 LORRIS
: 02.38.90.44.00 - **:** contact.afocg.cvl@interafocg.org - **Site internet :** https://www.interafocg.org/afocg-centrevaldeloire - **:** @afocg.cvl

SIRET: 388 974 016 00023 - APE 8559 A - Organisme de formation enregistré sous le n° 24 45 01041 45 (Préfecture du Loiret). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.